



Perspectives économiques 2021-2026

Projection élaborée en tenant compte des informations
disponibles au 8 février 2021

Février 2021

Le Bureau fédéral du Plan

Le Bureau fédéral du Plan (BFP) est un organisme d'intérêt public chargé de réaliser, dans une optique d'aide à la décision, des études et des prévisions sur des questions de politique économique, socioéconomique et environnementale. Il examine en outre leur intégration dans une perspective de développement durable. Son expertise scientifique est mise à la disposition du gouvernement, du Parlement, des interlocuteurs sociaux ainsi que des institutions nationales et internationales.

Il suit une approche caractérisée par l'indépendance, la transparence et le souci de l'intérêt général. Il fonde ses travaux sur des données de qualité, des méthodes scientifiques et la validation empirique des analyses. Enfin, il assure aux résultats de ses travaux une large diffusion et contribue ainsi au débat démocratique.

Le Bureau fédéral du Plan est certifié EMAS et Entreprise Écodynamique (trois étoiles) pour sa gestion environnementale.

<https://www.plan.be>

e-mail : contact@plan.be

Reproduction autorisée, sauf à des fins commerciales, moyennant mention de la source.

Éditeur responsable : Philippe Donnay

Bureau fédéral du Plan
Rue Belliard 14-18, 1040 Bruxelles
tél.: +32-2-5077311
e-mail: contact@plan.be
<https://www.plan.be>

Perspectives économiques 2021-2026

Projection élaborée en tenant compte des informations
disponibles au 8 février 2021

Février 2021

Abstract - Ce rapport constitue une contribution à la préparation du nouveau Programme de Stabilité et du nouveau Programme National de Réforme. Il reprend les principaux résultats de la version préliminaire des « Perspectives économiques 2021-2026 » dont la version définitive sera publiée en juin 2021.

Jel Classification - B22, C53, E17

Keywords - Perspectives macroéconomiques, Programme de Stabilité, Programme National de Réforme

Table des matières

1. Synthèse	1
2. Principales hypothèses de la projection	4
2.1. Hypothèses en matière d'environnement international	4
2.1.1. Marchés potentiels d'exportation pour la Belgique	4
2.1.2. Prix du pétrole et taux de change	4
2.1.3. Taux d'intérêt	4
2.2. Hypothèses en matière de démographie, de population active et de RCC	5
2.3. Hypothèses en matière de salaires et de cotisations	8
2.3.1. Réductions de charges	8
2.3.2. Salaires bruts et coût du travail	12
2.4. Hypothèses en matière de finances publiques	13
2.4.1. Introduction	13
2.4.2. Recettes fiscales	14
2.4.3. Dépenses primaires du pouvoir fédéral	15
2.4.4. Recettes non fiscales du pouvoir fédéral	16
2.4.5. Charges d'intérêts	17
2.4.6. Sécurité sociale	17
2.4.7. Communautés et Régions	18
2.4.8. Pouvoirs locaux	20
3. Estimation de l'output gap	21
4. Résultats de la projection	24

Liste des tableaux

Tableau A	Perspectives économiques à moyen terme : principaux résultats	3
Tableau B	Hypothèses en matière de démographie et de population active.....	6
Tableau C	Budgets pour les nouvelles subventions salariales au profit du secteur des soins à partir de 2020, par niveau de pouvoir	8
Tableau D	PIB effectif, PIB potentiel et output gap : février 2021 vs septembre 2020	21
Table 1a	Macroeconomic prospects	24
Table 1b	Price developments	24
Table 1c	Labour market developments	25
Table 1d	Sectoral balances	25
Table 2	General government budgetary prospects	26
Table 4	General government debt developments	27
Table 5	Cyclical developments	27
Table 6	Divergences from previous update	27
Table 7	Long term sustainability of public finances.....	28
Table 8	Basic assumptions.....	29
Table 9	Macroeconomic prospects 2021-2026: main results	30

Liste des graphiques

Graphique 1	Output gap	21
Graphique 2	Contribution à la croissance potentielle : septembre 2020 vs février 2021	22
Graphique 3	Output gap et croissance potentielle : sources des révisions.....	23

1. Synthèse

Les présentes perspectives économiques constituent une contribution à la préparation du nouveau Programme de Stabilité et du nouveau Programme National de Réforme. Le rapport décrit les principales hypothèses et les principaux résultats de la version préliminaire des « Perspectives économiques 2021-2026 ». Les chiffres ont été approuvés par le Conseil d'administration de l'Institut des comptes nationaux. La version définitive des « Perspectives économiques 2021-2026 » sera publiée en juin 2021 par le Bureau fédéral du Plan (BFP).

La projection est réalisée à politique inchangée. Elle ne tient compte que des mesures dont les modalités d'application étaient connues avec suffisamment de précision au 8 février 2021. La projection ne tient dès lors pas compte du Plan belge pour la reprise et la résilience qui sera financé par le Fonds de relance européen Next Generation EU. Ce plan de relance doit encore être précisé et sera soumis au plus tard pour la fin avril à la Commission européenne. Les prévisions pour 2021 sont conformes à celles du Budget économique 2021, publié par le BFP le 11 février.

Après s'être contractée de 6,8 % en 2020, l'activité économique de la zone euro se redresserait de 4,4 % en 2021 et de 4,0 % en 2022. Par la suite, la croissance du PIB de la zone euro ralentirait progressivement, passant de 1,8 % en 2023 à 1,1 % en 2026. Cet essoufflement de la croissance s'explique, dans un premier temps, principalement par l'arrivée à son terme du mouvement de rattrapage enclenché après la crise sanitaire, mais il est également lié, en fin de période de projection, au vieillissement de la population qui freine l'augmentation de la population en âge de travailler.

En 2020, le PIB belge s'est replié moins fortement (-6,2 %) que celui de la zone euro, de sorte qu'un mouvement de rattrapage également moins marqué est attendu en 2021 (4,1 %) et en 2022 (3,5 %). Au cours de la période 2023-2026, la croissance économique s'établirait à 1,4 % par an en moyenne tant en Belgique que dans la zone euro. La reprise conjoncturelle internationale qui suit la récession causée par la pandémie stimule les exportations belges en 2021 et 2022. À partir de 2023, la croissance des exportations ralentirait, parallèlement à la demande d'importations des partenaires commerciaux. La forte augmentation du taux d'épargne des ménages en 2020 serait largement compensée en 2021 et 2022 par un mouvement de rattrapage de la consommation des particuliers. À partir de 2023, cette dernière devrait davantage évoluer à un rythme semblable à celui du revenu disponible réel et, dès lors, perdre en dynamique. Les investissements des entreprises ne devraient pas commencer leur mouvement de rattrapage avant 2022 ; leur rythme de progression s'essoufflerait, lui aussi, dès 2023. La croissance des importations resterait relativement soutenue, de sorte que la contribution des exportations nettes à la croissance économique serait négative tout au long de la période de projection.

L'inflation belge, mesurée sur la base de l'indice national des prix à la consommation, est tombée à 0,7 % en 2020 sous l'effet de la baisse des prix de l'énergie. En 2021, les prix de l'énergie devraient revenir à des niveaux plus élevés et la reprise économique devrait alimenter l'inflation sous-jacente. En outre, l'augmentation des accises sur le tabac prévue jusqu'en 2024 exerce une pression à la hausse sur l'inflation. Au total, l'inflation devrait s'élever à 1,3 % en 2021 et s'accélérer ensuite pour atteindre 1,8 % en 2026.

La récession causée par le coronavirus a mis brusquement fin, l'année dernière, à une période de cinq années consécutives caractérisées par une croissance particulièrement soutenue de l'emploi. Le choc initial sur l'activité a été en grande partie absorbé par une forte diminution de la durée moyenne du travail, mais a néanmoins aussi immédiatement donné lieu à d'importantes pertes d'emplois. En moyenne annuelle, la contraction de l'emploi est restée limitée – grâce à un effet d'acquis de croissance particulièrement favorable de 2019 – à -0,1 % l'an dernier, mais se creuse nettement cette année (-0,6 %), et ce à mesure que les dispositifs de protection, tels que le chômage temporaire pour les salariés et le droit passerelle pour les indépendants, prennent progressivement fin. L'emploi intérieur repart à la hausse dans le courant de l'année 2022, ce qui donne lieu à une croissance relativement modeste cette année-là (+0,6 %) et à une croissance plus vigoureuse au cours de la période 2023-2024 (+0,9 % par an). En fin de période de projection, la dynamique de l'activité économique s'essouffle, de sorte que la croissance de l'emploi ralentit à 0,7 % en 2025 et à 0,6 % en 2026. Sur l'ensemble de la période 2021-2026, la population active occupée progresserait de 154 000 personnes, soit de 26 000 personnes par an en moyenne. Le nombre de salariés du secteur privé augmenterait de 98 000 personnes, le nombre de travailleurs indépendants de 37 000 personnes et l'emploi public de 19 000 personnes. Le taux d'emploi (définition Eurostat ; 20-64 ans) baisserait de 70,5 % en 2019 à 70,0 % en 2021, mais repartirait ensuite progressivement à la hausse pour atteindre 72,0 % en 2026.

L'augmentation du nombre de chômeurs s'est limitée à 11 000 personnes l'an dernier, en raison notamment de la croissance particulièrement faible de la population active, due à l'assèchement temporaire des flux migratoires et au fait qu'un certain nombre de personnes, surtout des jeunes, a été contraint de se retirer temporairement du marché du travail. Le chômage devrait toutefois augmenter très fortement cette année (+48 000 personnes) et encore quelque peu l'année prochaine (+5 000 personnes), à mesure que la population active opère un mouvement de rattrapage. Au cours de la période 2023-2024, le chômage diminue sensiblement (-29 000 personnes par an), principalement sous l'impulsion de l'accélération de la croissance de l'emploi. Cette baisse s'atténue nettement à la fin de la période de projection (jusqu'à -5 000 personnes en 2026), au fur et à mesure que la croissance de l'emploi s'essouffle et que la croissance de la population active se renforce suite au relèvement de l'âge légal de la retraite de 65 à 66 ans. Le taux de chômage passe de 8,9 % en 2019 à 10,0 % en 2022 pour ensuite retomber à 8,5 % à l'horizon 2026, soit un niveau inférieur à celui qui prévalait avant la crise sanitaire.

Le solde de financement de l'ensemble des administrations publiques pour 2020 est estimé à -9,7 % du PIB, venant de -1,9 % du PIB en 2019. À partir de 2021, le déficit public se réduit sensiblement sous l'effet de la reprise économique et de l'estompement progressif des dépenses temporaires engagées en raison de la crise sanitaire. Le solde de financement est estimé à -7,0 % du PIB en 2021 et à -5,0 % du PIB environ sur la période 2022-2026. La dette publique passe de 98,1 % du PIB en 2019 à 114,8 % en 2020 et 122,6 % à l'horizon 2026. Cette projection à politique inchangée tient compte des décisions concrètes connues à la date de clôture de la projection, notamment celles de l'accord de gouvernement fédéral (à l'exception de « l'effort variable », qui n'a pas encore de modalités). Elle ne tient pas compte des projets d'investissements et de plans de relance en cours de préparation dans les différents niveaux de pouvoirs dans le cadre du Plan belge pour la reprise et la résilience qui sera remis en avril aux autorités européennes.

Les présentes perspectives sont entourées de nombreuses incertitudes. La reprise économique à court terme dépendra de la rapidité avec laquelle la pandémie pourra être maîtrisée et, par conséquent, du

rythme de la vaccination. L'ampleur de l'impact économique structurel de la pandémie à moyen terme constitue une autre incertitude. Un risque positif inhérent à ces perspectives est qu'elles ne tiennent pas compte – dans l'attente de projets concrets – de l'impact bénéfique que le Fonds européen de relance peut avoir sur les économies des États membres au travers des plans de relance nationaux.

Tableau A Perspectives économiques à moyen terme : principaux résultats
Évolutions en %, sauf indication contraire

	2020	2021	2022	2023	2024	2025	2026
Real GDP	-6.2	4.1	3.5	1.7	1.5	1.3	1.1
Deflator of private consumption	0.7	1.3	1.6	1.7	1.7	1.7	1.8
Domestic employment (evolution in 000')	-6.6	-29.9	26.9	50.6	42.4	34.9	29.5
Domestic employment (evolution in %)	-0.1	-0.6	0.6	1.0	0.9	0.7	0.6
Employment rate (20-64 yrs)	70.3	70.0	70.3	70.9	71.4	71.7	72.0
Unemployment rate (FPB concept)	9.1	9.9	10.0	9.4	8.9	8.6	8.5
Unemployment rate (Eurostat standardised rate)	5.6	6.8	6.8	6.3	5.7	5.5	5.3
Net lending of general government (% of GDP)	-9.7	-7.0	-5.0	-5.0	-5.1	-5.0	-5.2
Gross public debt (% of GDP)	114.8	115.9	115.7	117.1	118.8	120.6	122.6
Balance of current accounts (National accounts - % of GDP)	-1.6	-1.8	-2.2	-2.6	-2.9	-3.2	-3.7

Le reste du rapport est structuré de la manière suivante. Le chapitre 2 précise les différentes hypothèses en matière d'environnement international, de démographie, de marché du travail et de finances publiques. Le chapitre 3 compare l'estimation actuelle réalisée par le BFP de l'output gap pour la Belgique à celle publiée en septembre 2020. Enfin, le chapitre 4 présente les tableaux de résultats dans le format requis pour le Programme de Stabilité (tableaux 1 à 8), ainsi qu'un tableau de résultats destiné au Programme National de Réforme (tableau 9).

2. Principales hypothèses de la projection

2.1. Hypothèses en matière d'environnement international

2.1.1. Marchés potentiels d'exportation pour la Belgique

Le commerce mondial pertinent pour la Belgique est calculé à partir de la croissance moyenne pondérée des importations des partenaires commerciaux de la Belgique. Après le recul de 2020 (-8,9 %), les marchés potentiels d'exportation pour la Belgique repartiraient nettement à la hausse en 2021 (6,0 %) et en 2022 (6,3 %). Ces chiffres s'inscrivent en droite ligne de l'évolution de l'activité économique dans la zone euro qui, après s'être contractée en 2020 (-6,8 %), rebondirait de 4,4 % cette année et de 4,0 % en 2022. Ces estimations se fondent largement sur les perspectives d'automne de la Commission européenne¹, mais ont été actualisées sur la base des prévisions consensus du Consensus Economics de janvier 2021.

Pour la période 2023-2026, la croissance des marchés potentiels d'exportation (3,9 % par an en moyenne) se fonde dans une large mesure sur une version adaptée des perspectives publiées en janvier par Oxford Economics². Une correction a en effet été apportée pour retirer l'impact du Fonds de relance Next Generation EU de ces perspectives. Au cours de cette période, la croissance du PIB dans la zone euro s'établirait à 1,4 % par an en moyenne.

2.1.2. Prix du pétrole et taux de change

Les hypothèses relatives aux cours du pétrole et aux taux de change en 2021 et 2022 se basent sur les cotations sur les marchés à terme du 22 janvier. Le prix du baril de Brent a atteint un creux en avril de l'année dernière suite à la baisse de la demande et à la guerre des prix entre les pays producteurs de pétrole. Compte tenu de la reprise de la demande et de limitations de la production au sein de l'OPEP+, le prix du pétrole a entretemps retrouvé son niveau d'avant la crise sanitaire.

Pour la période 2023-2026, l'on table sur une stabilisation des taux de change. En ce qui concerne le prix du baril de Brent, on suppose, sur base des perspectives d'Oxford Economics, qu'il augmentera progressivement pour atteindre 65 dollars en 2026. Cela implique une hausse du prix du pétrole de 5,5 % par an sur la période 2023-2026.

2.1.3. Taux d'intérêt

Les hypothèses relatives aux taux d'intérêt belges et étrangers pour 2021 et 2022 se basent également sur les cotations sur les marchés à terme³. À partir de 2023, l'on suppose que la politique monétaire devrait progressivement se normaliser dans un contexte de hausse des prix internationaux, entraînant une remontée progressive des taux d'intérêt à court et à long terme.

¹ European Economic Forecast, Autumn 2020, European Commission, European Economy Institutional Paper 136, Novembre 2020.

² <https://www.oxfordeconomics.com/>

³ « Futures » pour les taux d'intérêt à court terme et « forward swaps » pour les taux d'intérêt à long terme.

2.2. Hypothèses en matière de démographie, de population active et de RCC

La projection intègre les dernières perspectives démographiques publiées récemment. Elles tiennent compte de la mise à jour des hypothèses relatives à la fécondité, à la mortalité, aux migrations internes et internationales et aux différentes formes de vie commune. Outre la mise à jour des tendances démographiques futures, le présent exercice repose sur un scénario spécifique lié à la pandémie. Il table sur une évolution sous contrôle de l'épidémie en 2021, à savoir que le plan de vaccination progressif établi par le gouvernement est exécuté comme prévu, et que des mesures sont prises pour contenir l'épidémie. En ce qui concerne la mortalité, la surmortalité toutes causes s'élève à 16 000 décès en 2020 et serait nettement moins importante en 2021. Quant aux flux migratoires, suite aux mesures prises pour limiter la propagation du virus, le scénario table sur une réduction de 50 % des flux d'immigrations et d'émigrations en 2020, et de 25 % en 2021. Sur la période 2022-2026, 50 % des flux migratoires internationaux non réalisés durant la pandémie seront progressivement récupérés. La fécondité à moyen terme a par ailleurs été revue à la baisse. Elle reste inférieure à 1,6 dans les cinq prochaines années. La crise sanitaire vient en effet ajouter un élément d'incertitude supplémentaire, tant sur la situation socio-économique actuelle que sur l'évolution future de nos sociétés.

Le taux de croissance annuel de la population résidant en Belgique subit une baisse importante en 2020 suite à la crise sanitaire. Il passe de 0,54 % en 2019 à 0,07 % en 2020, et 0,26 % en 2021⁴. Suite à la récupération partielle des flux non réalisés durant la crise sanitaire, le taux de croissance remonte à 0,46 % en 2022. Il s'élève à 0,37 % en 2026.

La croissance de la population d'âge actif (15-64 ans) – impactée davantage par la restriction sur les flux migratoires que par la mortalité durant la crise sanitaire – passe de 0,27 % en 2019 à -0,11 % en 2020 et +0,05 % en 2021. Suite à la récupération partielle des flux migratoires, le taux de croissance de la population d'âge actif est dynamisé en 2022 (+0,22 %). Sur la période 2023-2026, le taux de croissance reste positif mais tend progressivement vers 0 (+0,05 % en 2026). Le solde migratoire parvient encore, sur cette période, à compenser la baisse de la population d'âge actif due au vieillissement des cohortes du baby-boom.

Sur l'ensemble de la période de projection, la population d'âge actif (15-64 ans) augmente de 47 200 personnes, ce qui représente un peu plus de la moitié de la hausse observée au cours des six dernières années (+80 100 personnes). Or, cette période elle-même était déjà marquée par un net ralentissement de la croissance par rapport aux six années précédentes (+195 300 personnes).

⁴ La projection démographique est élaborée de manière à refléter la situation au 1^{er} janvier de chaque année. Les chiffres mentionnés ici indiquent dès lors la croissance entre le 1^{er} janvier et le 31 décembre de l'année en question. En revanche, les analyses macroéconomiques sont toujours effectuées en termes de moyennes annuelles, en partant de l'hypothèse que la population a une évolution intra-annuelle linéaire. En raison du choc spécifique provoqué par la crise du coronavirus, la différence entre les deux approches pour la période 2020-2022 est plus importante que d'habitude. Le tableau B présente dès lors les deux chiffres pour ce qui concerne les variables démographiques.

Tableau B Hypothèses en matière de démographie et de population active
Croissance en pour cent ; contributions en points de pourcentage

	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025	2026
Croissance de la population totale								
- 31 décembre par rapport au 1er janvier	0.54	0.07	0.26	0.46	0.43	0.40	0.38	0.37
- moyennes annuelles	0.51	0.30	0.17	0.36	0.44	0.42	0.39	0.37
Croissance de la population d'âge actif (15-64 ans)								
- 31 décembre par rapport au 1er janvier	0.27	-0.11	0.05	0.22	0.19	0.11	0.11	0.05
- moyennes annuelles	0.24	0.08	-0.03	0.13	0.20	0.15	0.11	0.08
Croissance de l'offre de travail (15 ans et plus)								
- total (1+2)	0.90	0.08	0.33	0.58	0.38	0.24	0.38	0.45
- contribution de la démographie (1)	0.14	-0.04	-0.19	-0.06	0.00	-0.04	-0.06	-0.06
- contribution du comportement d'offre (2), dont :	0.74	0.11	0.51	0.63	0.37	0.27	0.43	0.50
-- 15-24 ans	0.05	-0.28	0.03	0.17	0.05	0.00	0.00	0.00
-- 25-49 ans	0.17	0.00	0.02	0.04	0.01	0.01	0.00	0.00
-- 50-64 ans	0.46	0.38	0.38	0.33	0.23	0.19	0.23	0.26
-- 65-74 ans	0.06	0.01	0.07	0.10	0.07	0.07	0.20	0.23

En 2019, les changements démographiques ont encore apporté une contribution positive à la croissance de la population active⁵ (+0,14 point de pourcentage). Toutefois, cette contribution est restée en deçà de la croissance de la population d'âge actif (+0,24 %⁶), et ce parce que le poids des classes d'âge ayant en moyenne des taux d'activité plus faibles a continué à augmenter (« effet de structure » négatif). La croissance très soutenue de la population active en 2019 (+0,90 %) était dès lors principalement attribuable à la hausse des taux d'activité. Cette dernière s'est poursuivie dans les classes d'âge 50-64 ans (poursuite de la mise en œuvre des mesures de fin de carrière ; effets de cohorte chez les femmes) et 65-74 ans (de plus en plus de personnes continuent de travailler après l'âge légal de la retraite), mais s'est également manifestée dans les classes d'âge plus jeunes.

Sous l'influence de la crise du coronavirus, la croissance de la population active s'est nettement ralentie l'année dernière, pour atteindre +0,08 %. Notons que ce résultat annuel moyen bénéficie d'une situation de départ favorable à la fin de 2019 et qu'il masque la forte baisse de la population active au cours du premier semestre 2020. D'une part, la contribution de la démographie à la croissance de la population active a été légèrement négative l'an dernier, en raison du choc négatif sur la migration internationale. D'autre part, la contribution des variations des taux d'activité a diminué dans toutes les classes d'âge, la baisse de loin la plus marquée étant celle intervenue chez les jeunes. En effet, le choc de la crise sanitaire a immédiatement entraîné des pertes d'emploi dans certaines catégories très spécifiques (comme le travail intérimaire et le travail étudiant), touchant ainsi une population qui n'avait qu'un accès limité aux allocations de chômage et s'est vue contrainte de se retirer du marché du travail.

⁵ Population active (15 ans et plus) selon la définition BFP : y compris les 'chômeurs âgés' indemnisés non demandeurs d'emploi.

⁶ À partir de maintenant, les variables démographiques sont exprimées en moyennes annuelles.

Nous partons de l'hypothèse que le choc négatif sur les taux d'activité est temporaire et qu'il se résorbera dans le courant de cette année et de l'année prochaine. En moyenne annuelle, les taux d'activité des classes d'âge les plus jeunes se stabilisent quasiment cette année (contribution de +0,05 point) et augmentent assez sensiblement en 2022 (contribution de +0,21 point). La contribution des classes plus âgées se maintient tant en 2021 (+0,45 point) qu'en 2022 (+0,43 point). Globalement, la contribution de l'évolution des taux d'activité passe de +0,51 point cette année à +0,63 point en 2022. La population d'âge actif aussi opère – après la baisse des flux migratoires durant la pandémie – un mouvement de rattrapage, mais ce dernier s'étale davantage dans le temps et est incomplet. En moyenne annuelle, la contribution de la démographie baisse encore jusqu'à -0,19 point cette année et demeure négative (-0,06 point) en 2022. Au total, la croissance de la population active s'élève à +0,33 % cette année et à +0,58 % en 2022.

En 2023, la contribution des changements démographiques est nulle. L'accélération de la croissance de la population d'âge actif est alors à peine suffisante pour compenser les importants effets de structure négatifs. À partir de 2024, la croissance de la population d'âge actif ralentit progressivement et la contribution de la démographie redevient légèrement négative, passant de -0,04 point en 2024 à -0,06 point en 2026. Les taux d'activité des plus jeunes bénéficient encore de légers effets d'acquis de croissance en 2023, mais devraient ensuite se stabiliser au cours de la seconde moitié de la période de projection. La contribution de la classe d'âge 50-64 ans s'affaiblit à partir de 2023, à mesure que les nouvelles dispositions sur les fins de carrière atteignent leur vitesse de croisière, et s'élève alors à +0,23 point par an en moyenne. Compte tenu de tous ces déterminants, la croissance de la population active ralentit, pour atteindre +0,38 % en 2023 et +0,24 % en 2024. À partir de 2025, le relèvement de l'âge légal de la retraite à 66 ans donne une nouvelle impulsion aux taux d'activité des âges plus avancés et la contribution de la classe d'âge 65-74 ans augmente pour s'établir à un peu plus de 0,20 point par an. La croissance de l'offre de travail s'accélère alors, pour atteindre +0,38 % en 2025 et +0,45 % en 2026.

L'augmentation de la population active est un peu moins importante à moyen terme qu'au cours des six dernières années : +130 800 personnes (soit une croissance moyenne de 0,39 % par an) contre +155 700 personnes (soit une croissance moyenne de 0,48 % par an). Cette augmentation repose désormais exclusivement sur l'évolution des taux d'activité. Leur contribution à la croissance de l'offre de travail est un peu plus élevée que lors des six dernières années (+0,45 point contre +0,36 point par an), mais est insuffisante pour compenser la diminution de la contribution de la démographie (-0,07 point contre +0,12 point par an).

La baisse du nombre de bénéficiaires du RCC⁷ s'est sensiblement accélérée en 2019 (-17 400 personnes), en raison de l'entrée en vigueur d'une modification de la réglementation qui a ouvert la possibilité pour les bénéficiaires du RCC de prendre leur retraite de façon anticipée. L'effet immédiat de ce changement sur les cohortes au sein du régime explique la baisse plus prononcée cette année-là et joue également un rôle dans la baisse annuelle moyenne, elle aussi particulièrement forte, de 2020 (-14 400 personnes). Durant la période de projection, le nombre de bénéficiaires du RCC continue de baisser, de 23 200 personnes au total. Cette baisse est moins prononcée qu'en 2019-2020 car les mesures relatives à la retraite anticipée et les mesures structurelles visant à limiter les entrées en RCC atteignent leur vitesse de croisière. Par ailleurs, la récession provoquée par la pandémie devrait temporairement donner lieu à un

⁷ RCC : Régime de chômage avec complément d'entreprise (anciennement la prépension).

flux additionnel de nouvelles entrées dans le régime (période 2021-2022) et le relèvement de l'âge légal de la retraite maintient une partie des bénéficiaires du RCC plus longtemps dans le régime (période 2025-2026). Cela n'empêche toutefois pas que le régime devrait avoir perdu une grande partie de son importance en 2026, ne comptant alors plus que 19 500 personnes (contre 120 300 personnes en 2010, mais, à ce moment-là, tous les bénéficiaires du RCC ne quittaient le marché du travail qu'à l'âge légal de la retraite). Près de deux tiers des bénéficiaires du RCC devraient en outre répondre à la condition de « disponibilité adaptée » pour le marché du travail en 2026. Enfin, il convient également de noter que le régime de sortie anticipée du marché du travail dont bénéficiaient les « chômeurs âgés » indemnisés non demandeurs d'emploi est complètement démantelé depuis l'année dernière.

2.3. Hypothèses en matière de salaires et de cotisations

2.3.1. Réductions de charges

L'estimation de la réduction des charges sur le travail dans le secteur marchand se base sur :

- le paquet de réductions des charges sur le travail prévu par le tax shift ;
- les réformes des politiques touchant au coût du travail menées depuis 2016 dans les trois Régions ;
- les comptes nationaux de 2019 ;
- les nouvelles mesures prises à partir de 2020 aux niveaux fédéral et régional, en particulier les subventions salariales ponctuelles et structurelles pour le secteur des soins (voir tableau C) ;

Tableau C Budgets pour les nouvelles subventions salariales au profit du secteur des soins à partir de 2020, par niveau de pouvoir
Millions d'euros, prix de 2020

	2020	2021	2022	2023	2024	2025	2026
Prime d'encouragement (985 euros par ETP)							
- Fédéral	200	0	0	0	0	0	0
- Région flamande	0	0	0	0	0	0	0
- Région wallonne	70	0	0	0	0	0	0
- Commission communautaire commune	13	0	0	0	0	0	0
- Commission communautaire française	9	0	0	0	0	0	0
Accords sociaux							
- Fédéral	0	350	600	600	600	600	600
- Région flamande	0	527	577	577	577	577	577
- Région wallonne	0	100	150	200	260	260	260
- Commission communautaire commune	0	4	4	4	4	4	4
Chèque consommation, secteur des soins (fédéral)	51	0	0	0	0	0	0
Total des subventions	344	981	1331	1381	1441	1441	1441

Les réductions de cotisations patronales se composent de réductions générales et sélectives par rapport aux taux faciaux légaux de cotisations, mais également, à partir de 2016, de réductions résultant de la baisse des taux faciaux de cotisations en 2016 et 2018 suite à l'entrée en vigueur du tax shift.

Un certain nombre de subventions salariales sont depuis 2015, suite à la sixième réforme de l'État, une compétence exclusive⁸ ou quasi-exclusive⁹ des Régions et des Communautés. D'autres subventions salariales régionales ou communautaires, par contre, sont antérieures à la sixième réforme de l'État¹⁰.

a. Pouvoir fédéral et sécurité sociale

Les subventions salariales fédérales pour les secteurs marchand et non marchand sont estimées sur la base des éléments suivants :

- L'extension de la subvention salariale pour les chercheurs, octroyée via l'exemption de versement du précompte professionnel, aux titulaires d'un bachelier : l'exemption de versement du précompte professionnel passe de 40 % en 2019 à 80 % en 2020.
- Les subventions spécifiques pour le travail de nuit et en équipe dans le secteur de la construction octroyées par le biais de réductions sur le versement du précompte professionnel à verser à partir de 2018, les taux faciaux de subvention s'élevant à 3 % en 2018, 6 % en 2019 et 18 % en 2020.
- Une réduction unique de précompte professionnel (exemption de 50 % de précompte professionnel sur l'augmentation des salaires bruts de juin à août 2020, en comparaison avec mai 2020) pour encourager le retour des travailleurs en chômage temporaire au travail effectif en 2020 (simulation propre : 407 millions ex ante).
- Une réduction structurelle de précompte professionnel pour encourager la participation des travailleurs à des programmes de formation à partir de 2021, budgétisée à 11 millions (en 2021), 23 millions (en 2022), 35 millions (en 2023) et 48 millions (à partir de 2024).
- Des subventions spécifiques au profit des salariés du secteur des soins relevant de la compétence du pouvoir fédéral :
 - Les subventions salariales octroyées dans le cadre du Fonds Blouses blanches, soit via le pouvoir fédéral (à partir de 2019 ; 59 millions en 2019) ou via la sécurité sociale (à partir de 2020 ; 301 millions en 2020).
 - Les subventions salariales (via la sécurité sociale) dans le cadre de l'accord social fédéral visant à financer les hausses de salaire brut (en prix de 2020 : 350 millions en 2021, 600 millions en vitesse de croisière).
 - Les subventions salariales en vue de financer la prime unique d'encouragement (985 euros par ETP) en 2020 (200 millions) destinée au personnel des hôpitaux.
 - Les subventions salariales en vue de financer l'octroi ponctuel de chèques consommation (300 euros par ETP) en 2020 (51 millions).

⁸ Toutes les réductions groupes-cibles hormis les réductions pour les premiers engagements, les contrats fixes dans le secteur de l'horeca et la réduction du temps de travail ; les subventions salariales via les activations, les titres-services et l'harmonisation salariale pour le secteur des résidences pour personnes âgées et les maisons de repos et de soins.

⁹ La subvention salariale « fin de carrière » pour le secteur des résidences pour personnes âgées et les maisons de repos et de soins. Certaines autorités régionales appliquent les dispositions relatives à la prime fédérale unique d'encouragement de 985 euros par ETP aux établissements de soins relevant de leurs compétences.

¹⁰ Entreprises de travail adapté, 'Tewerkstellingspremie 50+' en Flandre (maintenant supprimée), 'Prime à l'emploi' en Wallonie (en voie de suppression).

- Les subventions ponctuelles en vue de financer les primes de fin d’année des travailleurs de l’horeca en 2020 (via le pouvoir fédéral ; 167 millions) et le pécule de vacances des salariés en 2021 (via la sécurité sociale ; 95 millions).

Les éléments suivants n’ont pas été pris en compte pour le calcul des subventions salariales :

- L’extension annoncée de l’octroi en 2021 de la prime d’encouragement aux infirmiers indépendants et aux employés des maisons médicales en raison d’imprécisions sur la répartition du budget (18 millions, montant non officiellement confirmé) entre les deux groupes cibles.
- Des réductions spécifiques de cotisations patronales au profit du secteur des voyages.
- Une prime pour la compensation des cotisations ONSS du troisième trimestre 2020, destinée aux entreprises lourdement touchées par la pandémie ou par les mesures des autorités publiques visant à lutter contre celle-ci : il s’agit ici d’une compensation pour la perte de production, comptabilisée en SEC comme un transfert de revenus aux entreprises et non comme une autre subvention sur la production.

b. Région flamande

Les réformes prévoyant des réductions groupes-cibles au profit des travailleurs âgés et des jeunes peu qualifiés au détriment des autres réductions groupes-cibles et allocations d’activation, introduites au troisième trimestre de 2016, ont été renforcées à partir de 2020.

Les éléments suivants ont été pris en compte :

- La suppression progressive d’un certain nombre de réductions groupes-cibles (restructurations, demandeurs d’emploi de longue durée hormis dans l’économie d’insertion sociale (SINE), contractuels subventionnés ONSS et article 60) et de toutes les activations dans le cadre de ‘Activa’ et du programme de transition hormis dans le cadre de l’économie d’insertion sociale (SINE).
- La suppression progressive à partir de 2020 de la réduction groupe-cible ‘travailleurs âgés’ pour les personnes ayant entre 55 et 57 ans. Le vieillissement de l’emploi explique pourquoi, en dépit de cette réforme, le budget alloué à la réduction groupe-cible ‘travailleurs âgés’ ne diminue pas mais plafonne autour de son niveau de 2019.
- La suppression progressive, à partir de 2020, de la réduction groupe-cible pour les travailleurs ‘moyennement qualifiés’.
- L’augmentation temporaire de la subvention salariale par titre-service par le biais d’une augmentation du financement des entreprises de titres-services en 2020.
- La diminution de l’avantage fiscal pour l’achat de titres-services à 20 % à partir de 2020.
- Dans le cadre de l’accord social flamand, des subventions salariales sont prévues afin de financer les augmentations de salaire brut des salariés du secteur des soins relevant de la compétence de la Région flamande (en prix de 2020 : 527 millions en 2021, 577 millions en vitesse de croisière). Dans une partie des institutions de soins concernées, les hausses salariales peuvent être octroyées sous la forme de chèques consommation.

c. Région wallonne

En Wallonie, la politique qui est menée depuis le troisième trimestre de 2017 (période transitoire jusqu'à la mi-2020) est progressivement orientée vers les réductions groupes-cibles pour les travailleurs âgés et les allocations d'activation pour les chômeurs de longue durée et les jeunes peu qualifiés, au détriment de la plupart des autres réductions groupes-cibles (restructurations, demandeurs d'emploi de longue durée hormis dans l'économie d'insertion sociale (SINE), tuteurs, employés de maison, jeunes travailleurs).

Mesures relatives aux titres-services :

- L'augmentation temporaire de la subvention salariale par titre-service par le biais d'une augmentation du financement des entreprises de titres-services en 2020 est prise en compte dans la projection.
- Nous n'avons par contre pas tenu compte de l'extension du système des titres-services à la garde d'enfants car la décision de principe n'a pas été rendue concrète dans l'accord de gouvernement wallon.

Des subventions spécifiques au profit des travailleurs salariés du secteur des soins relevant de la compétence des autorités wallonnes :

- Les subventions salariales dans le cadre de l'accord social wallon visant à financer les hausses de salaire brut (en prix de 2020 : 100 millions en 2021, 150 millions en 2022, 200 millions en 2023 et 260 millions en vitesse de croisière à partir de 2024).
- Les subventions salariales visant à financer la prime unique d'encouragement (985 euros par ETP) en 2020 (70 millions).

L'octroi temporaire de nouvelles allocations d'activation au profit des artistes et de branches d'activité spécifiques (« tremplin »).

d. Région de Bruxelles-Capitale

La suppression, progressive ou non, d'un certain nombre de réductions groupes-cibles (restructurations, demandeurs d'emploi de longue durée hormis dans l'économie d'insertion sociale (SINE), employés de maison, jeunes travailleurs).

L'augmentation temporaire de la subvention salariale par titre-service par le biais d'une augmentation du financement des entreprises de titres-services en 2020.

Mesures concernant les allocations d'activation :

- « Prime de recrutement » temporaire en faveur des travailleurs peu qualifiés, hautement qualifiés et des artistes en 2021-2022.
- Arrêt des programmes pour l'économie d'insertion sociale (SINE) et de transition professionnelle, qui sont remplacés par un nouveau système d' « emplois d'insertion en économie sociale ».

e. Communauté germanophone

La plupart des réductions groupes-cibles ont progressivement été supprimées au cours de la période 2018-2020, à l'exception des mesures en faveur de l'article 60, des artistes, des travailleurs âgés et des gardiennes d'enfants.

f. Commission communautaire commune

Prise en compte des subventions spécifiques en faveur des salariés du secteur des soins relevant de la compétence de la Commission communautaire commune afin de financer :

- une prime unique d'encouragement (985 euros par ETP) en 2020 (13 millions).
- l'adaptation des salaires bruts à des barèmes salariaux plus élevés à partir de 2021 (4,6 millions).

g. Commission communautaire française

Prise en compte des subventions spécifiques en faveur des salariés du secteur des soins relevant de la compétence de la Commission communautaire française afin de financer une prime unique d'encouragement (985 euros par ETP) en 2020 (9 millions).

h. Titres-services

Les subventions salariales et les dépenses fiscales octroyées en 2020 dans le cadre des titres-services sont basées sur le volume de titres-services remboursés dans chaque Région.

Pour 2021, il est tenu compte d'une augmentation de la subvention par titre-service octroyée aux entreprises et il est supposé que les prestations de travaux ménagers, qu'elles soient déclarées ou non, retrouvent leur niveau de 2019.

À partir de 2022, le taux de croissance de la consommation de services domestiques – par hypothèse supposé égal dans chaque Région au taux de croissance national – détermine le nombre d'heures prestées. Dans chaque Région, la part des titres-services dans les prestations domestiques est déterminée par le prix relatif des titres-services (après déduction de l'avantage fiscal) par rapport au prix du travail non déclaré pour le consommateur et par un trend.

2.3.2. Salaires bruts et coût du travail

La croissance de 2,7 % des salaires bruts avant indexation en 2020 se base sur des estimations provisoires. Seulement 0,5 % s'explique par des hausses salariales conventionnelles ; 2,1 % s'expliquent, entre autres, par la diminution de la part des emplois à bas salaire dans l'emploi total pendant et après les confinements ; 0,1 % résulte des primes uniques d'encouragement octroyées au personnel du secteur des soins.

La marge maximale d'augmentation des salaires indiquée par le CCE dans le rapport technique sur l'évolution des coûts salariaux (2021), à savoir seulement 0,4 % pour l'ensemble des années 2021-2022,

ignore les accords sociaux fédéral et régionaux pour le secteur des soins ainsi que l'environnement macroéconomique. Ces accords sociaux contribuent à eux seuls à une croissance de 0,9 % en 2021 et de 0,5 % en 2022¹¹. Si l'on tient compte à la fois des accords sociaux, des déterminants traditionnels des salaires (productivité, taux de chômage, fiscalité) et de la rigidité de la formation des salaires, la croissance s'établirait à 0,8 % en 2021 et à 0,9 % par an en moyenne durant la période 2022-2026¹².

Notre prévision pour l'évolution des salaires bruts en 2021 ne tient pas compte des restrictions que l'application de la loi sur les salaires pourrait imposer à la marge d'augmentation des salaires bruts (maximum 0,4 % pour l'ensemble des années 2021 et 2022). Il est important de noter que les accords sociaux n'ont aucun impact sur le coût du travail, puisque les augmentations de salaire brut dans le secteur social (et les cotisations patronales légales y afférentes) sont financées par des subventions salariales (cf. tableau C). Si l'on s'en tient à une interprétation à la lettre de la loi sur les salaires et que l'on ne tient dès lors pas compte des subventions salariales pour comparer l'évolution du coût du travail en Belgique avec celle des partenaires commerciaux étrangers, la marge d'augmentation des salaires bruts dans les autres branches d'activité pour 2021-2022 serait négative en raison des accords sociaux.

Les cotisations patronales légales et imputées pour l'année 2020 se basent sur des estimations provisoires pour l'ensemble de l'année. Pour 2021, les cotisations patronales imputées sont adaptées par rapport à 2020 sur la base d'informations sur l'évolution des compléments d'entreprise octroyés dans le cadre du chômage temporaire (à la baisse, de 134 à 18 millions) et d'une hypothèse sur les indemnités de licenciement (à la hausse, de 236 millions). En conséquence, la tendance à la baisse du taux implicite de cotisations patronales imputées, qui résulte du démantèlement du système de compléments d'entreprise au profit des chômeurs âgés, s'interrompt temporairement en 2020-2021.

2.4. Hypothèses en matière de finances publiques

2.4.1. Introduction

a. Généralités

La projection est réalisée à politique inchangée. Cette notion est concrétisée en tenant compte des dispositions législatives en place et des décisions connues du BFP au 8 février 2021, date de clôture de la projection – dont celles qui sous-tendent les budgets 2021 des différents niveaux de pouvoir et les mesures à moyen terme annoncées avec un niveau suffisant de précision, notamment celles de l'accord de gouvernement fédéral –, de la dynamique endogène des postes de recettes et de dépenses le cas échéant, et de la prolongation de tendances pour les dépenses purement discrétionnaires.

¹¹ Selon notre interprétation, les subventions salariales accordées dans le cadre des accords sociaux couvrent – par analogie avec les subventions salariales du Maribel social – à la fois les salaires bruts et les cotisations patronales légales.

¹² Dans les présentes perspectives, il a été supposé à tort que la date limite d'émission des chèques consommation exonérés de charges fiscales et parafiscales (maximum 300 euros par ETP) a été prolongée jusqu'au 30 juin 2021 pour tous les salariés. Or, cette prolongation ne vaut que pour le secteur des soins, plus précisément pour les secteurs qui ont décidé de l'octroi d'un chèque consommation suite à une décision de financement de l'autorité fédérale ou de l'entité fédérée subsidiante au cours de la période du 1^{er} novembre 2020 au 31 décembre 2020 inclus.

Tout comme le cadre macroéconomique, la projection de finances publiques est présentée strictement dans les définitions du SEC. Ceci implique notamment que toutes les compétences transférées dans le cadre de la réforme de l'État, y compris celles qui sont gérées par l'entité I pour le compte des communautés et régions (e.g. réduction de cotisations sociales pour les groupes-cibles, etc.), sont comptabilisées dans le compte du sous-secteur des communautés et régions. Les dotations versées aux Régions et aux Communautés sont dès lors comptabilisées en termes bruts (i.e. non réduites pour les compétences gérées par l'entité I). L'IPP régional est comptabilisé en fonction des enrôlements (et pas en fonction des avances de trésorerie versées aux Régions). La correction, en application de la LSF, du trop perçu par les Régions en matière d'IPP régional en 2015-2017 a été comptabilisée en 2018 pour son entièreté.

b. Mesures et provisions Corona

La projection ne tient compte des provisions Corona 2020 et 2021 constituées dans les budgets qu'à hauteur de leur affectation effective via des mesures connues à la date du 8 février 2021.

c. Vaccination

Les dépenses liées à la vaccination (rémunération du personnel, notamment, médical, matériel, infrastructures), qui seront principalement supportées par les Régions, ne sont pas prises en compte dans la projection étant donné que les modalités et budgets y afférents ne sont pas encore connus. Par contre, des dépenses liées à l'achat des vaccins, à charge du budget du pouvoir fédéral, sont prises en compte.

d. Plan pour la reprise et la résilience

La projection ne tient pas compte des projets d'investissements et de plans de relance en cours de préparation dans les différents niveaux de pouvoir dans le cadre du Plan belge pour la reprise et la résilience qui sera remis en avril aux autorités européennes en vue de l'obtention d'une dotation de 5,9 milliards. Les investissements dont la projection tient compte sont uniquement ceux déjà actuellement budgétisés.

2.4.2. Recettes fiscales

a. Estimation 2020

En ce qui concerne les impôts perçus par le pouvoir fédéral (y compris pour le compte d'autres niveaux de pouvoir), sont prises en compte les recettes mensuelles observées jusqu'en décembre 2020 et les prévisions de trésorerie du SPF Finances (nécessaires à la compilation de certains impôts selon une logique de droits constatés) pour janvier et février 2021. Il est à noter que des prévisions de trésorerie ne nous sont pas communiquées en ce qui concerne les additionnels à l'IPP des pouvoirs locaux.

En ce qui concerne les impôts dont les Régions assurent elles-mêmes la perception et les taxes locales, il s'agit encore de projections et pas de réalisations (car ces dernières n'étaient pas disponibles ou ne nous ont pas été communiquées).

Les recettes de l'IPP régional et local sont comptabilisées au moment de l'enrôlement. La forte accélération du rythme des enrôlements observée pour l'exercice d'imposition 2020 conduit à une hausse sensible des recettes des Régions et des pouvoirs locaux en 2020 (avec en contrepartie un tassement équivalent des recettes nettes du pouvoir fédéral et, dans une moindre mesure, davantage de remboursements d'IPP aux ménages).

b. Projection à partir de 2021

La projection des recettes fiscales tient compte du cadre macroéconomique, des mesures fiscales décidées aux différents niveaux de pouvoir pour 2021 et annoncées pour le moyen terme avec suffisamment de précision. Quand cela est possible, les incidences sont générées sur base des modèles du BFP ; quand ce n'est pas possible, elles sont reprises des documents budgétaires.

En ce qui concerne les enrôlements de l'IPP, la projection suppose que le rythme accéléré de 2020 sera maintenu inchangé les années suivantes. Il s'ensuit que, dès 2021, l'IPP par niveau de pouvoir représente ni plus ni moins qu'une recette d'année pleine.

Les mesures éventuelles en matière de lutte contre la fraude fiscale et mesures assimilées (meilleur recouvrement, contrôles sectoriels, etc.) ne donnent pas lieu à la prise en compte d'inflexions exogènes dans nos projections. Celles-ci supposent que les efforts de lutte contre la fraude fiscale seront maintenus à un niveau d'intensité comparable à celui des années précédentes, et que ces efforts seront suffisants pour contrebalancer les efforts de fraude et d'évitement des contribuables.

2.4.3. Dépenses primaires du pouvoir fédéral

Les dépenses primaires du pouvoir fédéral sont basées pour 2020 et 2021 essentiellement sur les informations contenues dans le budget 2021 initial¹³. Elles sont complétées des décisions prises ultérieurement (jusqu'au 8 février), pour autant que celles-ci soient connues avec suffisamment de précision. La projection tient compte en particulier des décisions du conseil des ministres du 6 novembre 2020 qui prolonge en 2021 certaines mesures de soutien prises dans le cadre de la crise sanitaire et en instaure de nouvelles. Elle intègre également les dépenses supplémentaires financées par la provision Corona de 2020, telles qu'arrêtées à la fin décembre de cette année (relèvement des allocations d'assistance sociale, soutien aux CPAS, subsides salariaux et à la SNCB, financement additionnel des soins de santé, etc.). Pour l'année 2020, il est également tenu compte des premières estimations globales en matière de réalisation et des informations reçues sur les livraisons de matériel à la Défense.

À moyen terme, la plupart des dépenses primaires sont basées sur les projections pluriannuelles jusqu'à 2024 telles que publiées dans le rapport du comité de monitoring de juillet 2020, adaptées pour tenir compte des décisions prises dans l'accord de gouvernement¹⁴ (à l'exception de « l'effort variable » : n'ayant pas de modalités concrètes, il n'est pas pris en compte ici). La projection des dépenses est donc

¹³ Budget général des dépenses et données disponibles sur les organismes à consolider (OIP, SACA), qui sont intégrés au regroupement économique du pouvoir fédéral.

¹⁴ À partir de 2025, une hypothèse de stabilité en termes réels est retenue.

compatible avec les économies linéaires et les nouvelles initiatives décidées dans l'accord de gouvernement.

Les investissements de la Défense reposent sur les informations reçues¹⁵ concernant le timing de réalisation des investissements en renouvellement de l'équipement majeur. Conformément au SEC, ces dépenses sont comptabilisées au moment de la livraison du matériel.

L'évolution des dépenses liées à l'assistance sociale (les allocations de garantie de revenu aux personnes âgées, les allocations de remplacement de revenu et le financement fédéral du revenu d'intégration sociale) tient compte de l'évolution estimée du nombre de bénéficiaires et des mesures de revalorisation prévues dans les différents régimes par l'accord de gouvernement.

Le taux de sous-utilisation des crédits en 2020 dans la projection est compatible avec le taux estimé sur base des premières réalisations. Pour 2021 et les années suivantes, un taux comparable à celui de 2019 a été appliqué compte tenu du caractère exceptionnel des crédits alloués en 2020.

À noter que des corrections sont apportées aux données budgétaires en vue d'une conformité avec le SEC (glissement entre certaines dépenses, consolidation du régime des certificats verts offshore, etc.).

2.4.4. Recettes non fiscales du pouvoir fédéral

Les recettes non fiscales du pouvoir fédéral de 2020 et 2021 reposent essentiellement sur les informations contenues dans le budget 2021 initial¹⁶. Elles sont complétées par des informations ponctuelles plus récentes, notamment en matière de dividendes. Certaines corrections sont appliquées aux données budgétaires en vue d'une conformité avec le SEC. Parmi celles-ci, les transferts reçus des entreprises publiques en relation avec la reprise par l'État fédéral de leurs obligations de pensions se réduisent fortement en 2020 pour disparaître en 2021, en raison de l'épuisement du montant versé initialement par ces mêmes entreprises en 2003-2004.

À moyen terme, la plupart des recettes non fiscales (y compris les licences de mobilophonies) sont supposées stables en termes réels. Les exceptions suivantes sont à souligner :

- Les dividendes augmentent à nouveau après le creux de 2020, de manière progressive pour retrouver un niveau équivalent à celui observé avant la crise sanitaire à l'horizon 2023¹⁷. Certains sont ensuite liés à la croissance nominale ;
- Les frais de perception des droits de douane remboursés par l'UE (ventes courantes de biens et services) sont indexés sur l'évolution de ces droits.

¹⁵ Les dépenses sont estimées sur base des informations de la Défense disponibles en février 2021 quant aux futures livraisons de matériel jusqu'à 2024. À partir de 2025, une hypothèse de stabilité en termes réels est retenue.

¹⁶ Budget des voies et moyens et données disponibles sur les organismes à consolider (OIP, SACA) qui sont intégrés au regroupement économique du pouvoir fédéral.

¹⁷ Une hypothèse identique a été effectuée pour les dividendes des Régions.

2.4.5. Charges d'intérêts

Les charges d'intérêts évoluent en fonction du taux d'intérêt du marché et du stock de la dette. Les variations de ce dernier résultent du solde de financement et des opérations financières non reprises dans le solde de financement.

2.4.6. Sécurité sociale

La projection intègre les montants du budget 2020 ajusté et du budget initial 2021, à l'exception des recettes de cotisations du régime salarié et des dépenses de chômage qui sont déterminées par la macroéconomie de la projection. Les mesures décidées dans le cadre de la pandémie après le dépôt du budget – du moins jusqu'à la date de clôture de la projection – ont également été intégrées.

Les informations au 8 février 2021 sont également prises en compte en ce qui concerne les dépenses liées au droit passerelle (classique et de soutien à la reprise) en 2020 comme en 2021, de même qu'en matière de chômage temporaire Corona.

Concernant les cotisations des travailleurs indépendants, la projection prend en compte les dispenses de cotisations de même qu'une hypothèse de perte définitive d'une partie des cotisations reportées.

En ce qui concerne les soins de santé, la projection prend en compte les dernières estimations connues de l'INAMI sur le manque à gagner des hôpitaux et les dépenses exceptionnelles Covid dues à la pandémie tant en 2020 qu'en 2021. Le manque à gagner des hôpitaux est supposé couvert par les avances accordées par le gouvernement, ce qui se traduit par un glissement des prestations en nature vers les subsides sans effet sur le solde de la sécurité sociale. Les dépenses exceptionnelles Covid se répartissent en prestations en nature et subsides. Ces dépenses exceptionnelles, de même que les dépenses du Fonds Blouses blanches à charge de l'INAMI, sont financées par une subvention du pouvoir fédéral à l'INAMI. Hors dépenses exceptionnelles Covid, les dépenses de soins de santé 2021 correspondent à l'objectif budgétaire retenu par le gouvernement et repris dans l'exposé général du budget. À partir de 2022, la norme de croissance de l'objectif budgétaire passe à 2,5 %. Rappelons que la projection des dépenses de soins de santé est déterminée par un modèle interne au BFP (et donc ne suit pas nécessairement la norme de croissance) mais que le financement de l'INAMI par le pouvoir fédéral (via le financement alternatif) se base, lui, sur la norme de croissance.

Les décisions du gouvernement en matière de sécurité sociale hors pandémie sont également prises en compte et notamment la hausse des pensions minimums chaque année de 2021 jusqu'en 2024¹⁸, de même que la hausse des indemnités minimales d'incapacité de travail et l'augmentation des minima en chômage. L'économie linéaire de 2 % des frais de gestion est également reprise dans la projection, de même que les effets de l'accord social infirmier (sous forme de subsides plutôt que de prestations en nature).

¹⁸ Augmentation annuelle de la pension minimum de 2,65 % par an du 1^{er} janvier 2021 au 1^{er} janvier 2024, soit une augmentation totale de 11 % (cf. AR du 20 décembre 2020 relatif à l'augmentation de la pension minimum garantie).

La dotation d'équilibre en 2020 et 2021 est reprise du budget 2021. À partir de 2022, la dotation d'équilibre est par hypothèse maintenue constante en termes réels, déduction faite du financement de la mesure de soutien à l'Horeca intégrée dans la dotation 2021 qui est ponctuel. Le financement alternatif hors soins de santé est projeté à moyen terme sur base des paramètres (taux et minima) utilisés pour la fixation des montants (exceptionnellement forfaitarisés) du budget 2021 initial.

En l'absence de décisions des partenaires sociaux, les enveloppes 2021-2022 et suivantes sont intégrées dans la projection selon les paramètres utilisés pour le calcul des enveloppes disponibles prévues par le pacte de solidarité entre les générations, dans l'ensemble des branches (à l'exception des allocations familiales) du régime salarié, du régime indépendant et des régimes d'assistance sociale.

2.4.7. Communautés et Régions

Les recettes et dépenses du sous-secteur des communautés et régions pour 2020 se basent sur les budgets ajustés et sur les observations-caisse jusqu'à décembre 2020 des recettes régionales perçues par le pouvoir fédéral. Pour 2021, la projection tient compte des budgets initiaux 2021 des différentes entités fédérées. L'évolution des recettes et dépenses à moyen terme se base sur une hypothèse de politique inchangée et tient compte des projections pluriannuelles, pour autant qu'elles soient suffisamment précises. Les dépenses de soins de santé et autres prestations sociales en nature sont déterminées à moyen terme par un nouveau modèle régional de santé qui a été développé en interne.

a. Communauté flamande

La projection tient compte des principales évolutions qui se dégagent de l'estimation pluriannuelle 2020-2025¹⁹ d'octobre 2020 de la Communauté flamande, laquelle inclut également les mesures budgétaires et les nouvelles politiques décrites dans l'accord gouvernemental 2020-2024. Par conséquent, la projection intègre notamment les investissements pour le projet Oosterweel, le Masterplan pour la construction d'écoles et la construction d'un mastercampus pour le VDAB. D'autres éléments sont également pris en compte : la réforme de la politique des groupes-cibles, les nouvelles ressources pour les communes (y compris l'intervention dans la cotisation de responsabilisation pour les pensions et le soutien à la création de nouveaux espaces ouverts), le secteur du bien-être et l'éducation, la réduction de certaines dépenses sociales (par exemple la non-indexation des allocations familiales pour les enfants du 3ème rang et du supplément d'âge), les réformes fiscales (notamment la réduction de la déductibilité fiscale des titres-services et le jobbonus) ainsi que des mesures ponctuelles (notamment le relèvement de la taxe kilométrique pour les poids lourds en 2020 et 2021 et les ventes de bâtiments au cours de la période 2022-2024). L'accord social pour le secteur des soins de santé et du bien-être (VIA 6 pour la période 2021-2025), qui a récemment été approuvé, est également intégré dans la projection.

Par contre, la projection ne tient pas compte de la compensation unique octroyée au profit des propriétaires de panneaux solaires pour la suppression des compteurs analogiques tournant à l'envers.

¹⁹ Pour les dépenses et mesures qui se prolongent au-delà de 2025, le niveau de dépense de 2025 est maintenu.

b. Communauté française

La projection tient compte des décisions en matière d'investissements pour la poursuite de la construction du nouveau site et bâtiments de la RTBF dans le cadre du projet Media Square. Par ailleurs, la projection intègre aussi la poursuite des dépenses prévues dans le cadre de la trajectoire budgétaire 2015-2025 de mise en œuvre du pacte pour un enseignement d'excellence. Toutefois, certaines dépenses prévues pour la mise en œuvre de celui-ci se voient reportées en raison de la crise sanitaire.

c. Région wallonne

La projection intègre certains éléments de la projection pluriannuelle présentée dans l'exposé général du budget 2021 initial, en particulier en ce qui concerne la baisse annoncée du précompte immobilier et des droits d'enregistrement pour l'habitation propre et unique en 2024, les dépenses de certaines unités d'administration publique et les dépenses relatives au plan wallon de transition et au plan « Get Up Wallonia ! ». Ces dernières sont maintenues à leur niveau de 2024 en 2025 et 2026. La projection intègre également l'impact des revalorisations salariales dans le secteur du non-marchand.

En ce qui concerne les certificats verts, la projection est basée sur les perspectives d'évolution du marché pour la période 2020-2030 établies par le SPW Territoire, Logement, Patrimoine, Énergie. Elle suppose par ailleurs une stabilité de la surcharge pour l'obligation de service public d'Elia, ce qui permet de rééquilibrer le système à l'horizon 2025. Sous ces hypothèses, la surcharge Elia disparaît en 2026.

d. Région de Bruxelles-Capitale

La projection tient compte de l'évolution des investissements stratégiques pour la mobilité et la sécurité qui ressort de l'estimation pluriannuelle 2020-2024 fournie dans l'exposé général du budget initial 2021. Pour 2025 et 2026, ces investissements sont maintenus au niveau de 2024. En 2020, il est également tenu compte de la vente du bâtiment CCN à la gare du Nord. La projection intègre également des transferts aux pouvoirs locaux dans le cadre de l'accord sectoriel 2020-2024 au profit du personnel des pouvoirs locaux et des hôpitaux publics.

e. Commission communautaire commune

La recette exceptionnelle en 2020 correspondant au solde des comptes de la liquidation de Famifed est comptabilisée comme une opération financière sans incidence sur le solde de financement. L'acquisition de l'ancien bâtiment de Famifed en 2020 est comptabilisée en une seule fois (et non pas ventilée sur quatre ans comme dans le budget). À partir de 2022, la dotation de la Région de Bruxelles-Capitale retombe à son niveau prévalant avant la crise sanitaire, mais est toutefois majorée d'une dotation complémentaire en vue de financer l'accord soins de santé qui doit encore être finalisé.

f. Communauté germanophone

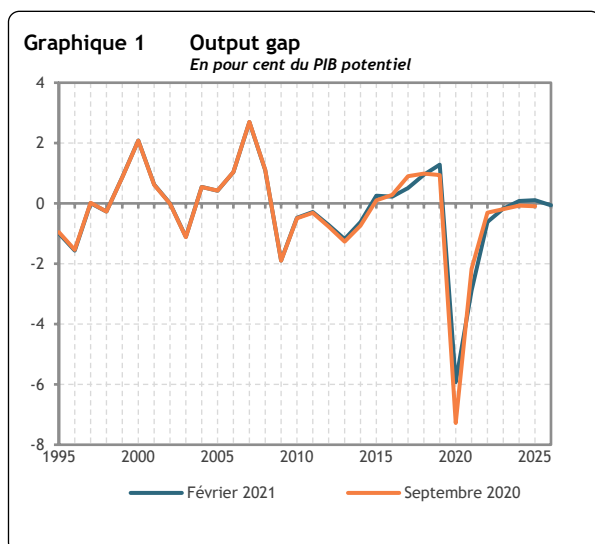
La projection tient compte à moyen terme des estimations des dépenses d'infrastructure présentées dans le budget pluriannuel.

2.4.8. Pouvoirs locaux

La projection pour les pouvoirs locaux, c'est-à-dire le sous-secteur agrégeant les Villes et Communes, CPAS, Provinces, Zones de police et de secours du Royaume, ne repose pas sur les budgets puisqu'il n'existe pas de source consolidée pour les recettes et dépenses de toutes ces entités. La projection est donc établie sur base du seul modèle de prévision économétrique, qui est guidé à moyen terme par les tendances et les comportements passés de ces entités.

3. Estimation de l'output gap

Dans ce chapitre, l'estimation actuelle de l'output gap est comparée à celle de la projection de septembre 2020²⁰.



Le graphique 1 présente l'estimation actuelle de l'output gap ainsi que celle de septembre 2020. Des révisions relativement limitées sont de mise à partir de 2017. C'est en 2020 que la révision est la plus marquée, avec une différence de 1,4 point entre les deux estimations. La différence devient ensuite moins importante à partir de 2021.

Le tableau D présente les estimations d'output gap ainsi que la croissance effective et les estimations de croissance potentielle des deux projections.

Tableau D PIB effectif, PIB potentiel et output gap : février 2021 vs septembre 2020
Taux de croissance en pour cent, sauf mention contraire

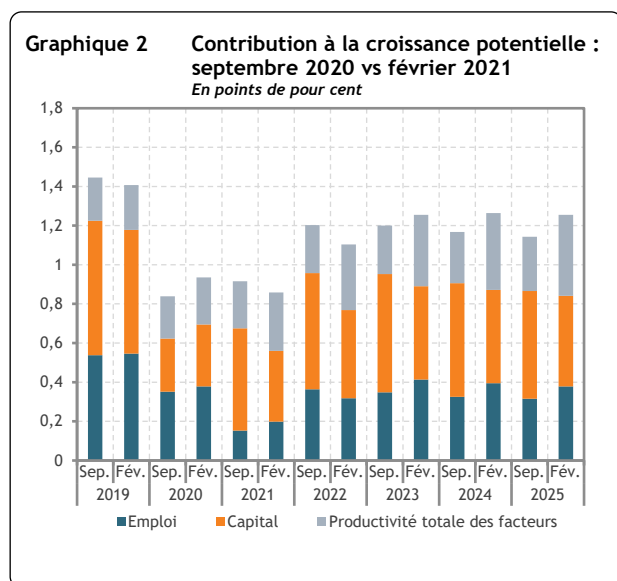
		2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025
PIB effectif	février 2021	1.8	1.7	-6.2	4.1	3.5	1.7	1.5	1.3
	septembre 2020	1.5	1.4	-7.4	6.5	3.1	1.3	1.3	1.1
	<i>révision (point de %)*</i>	0.4	0.3	1.1	-2.4	0.3	0.4	0.2	0.2
PIB potentiel	février 2021	1.4	1.4	0.9	0.9	1.1	1.3	1.3	1.3
	septembre 2020	1.4	1.4	0.8	0.9	1.2	1.2	1.2	1.1
	<i>révision (point de %)*</i>	0.0	0.0	0.1	-0.1	-0.1	0.1	0.1	0.1
Output gap (% du PIB potentiel)	février 2021	0.9	1.3	-5.9	-2.9	-0.6	-0.2	0.1	0.1
	septembre 2020	1.0	0.9	-7.3	-2.2	-0.3	-0.2	-0.1	-0.1
	<i>révision*</i>	0.0	0.3	1.4	-0.7	-0.3	0.0	0.2	0.2

* Différence entre les chiffres de février 2021 et septembre 2020.

Les révisions de croissance effective sont beaucoup plus importantes que celles de croissance potentielle. Sur le passé récent (2018-2019), la croissance du PIB effectif a été revue à la hausse sur la base des comptes nationaux publiés en octobre 2020. En 2020, elle a également été révisée à la hausse (conséquence notamment d'une croissance du PIB au troisième trimestre bien meilleure qu'initialement anticipée). Le rattrapage de l'activité économique a ensuite été interrompu fin 2020 à cause de la deuxième vague du coronavirus. Cela explique la révision à la baisse de la croissance économique en 2021, mais aussi celle à la hausse en 2022 et 2023.

²⁰ Voir BUREAU FEDERAL DU PLAN (2020), Perspectives économiques 2020-2025 – Mise à jour de septembre 2020, septembre 2020 et LUTGEN, V. (2020), Estimation de la croissance potentielle et de l'output gap pour la Belgique, Rapport au Conseil Central de l'Économie, Bureau fédéral du Plan, septembre 2020.

Par rapport au changement du cadre macroéconomique, les révisions de croissance potentielle sont relativement limitées (maximum 0,11 point). Les contributions (à la croissance potentielle) des différents facteurs de production ont cependant enregistré des révisions différenciées (graphique 2).



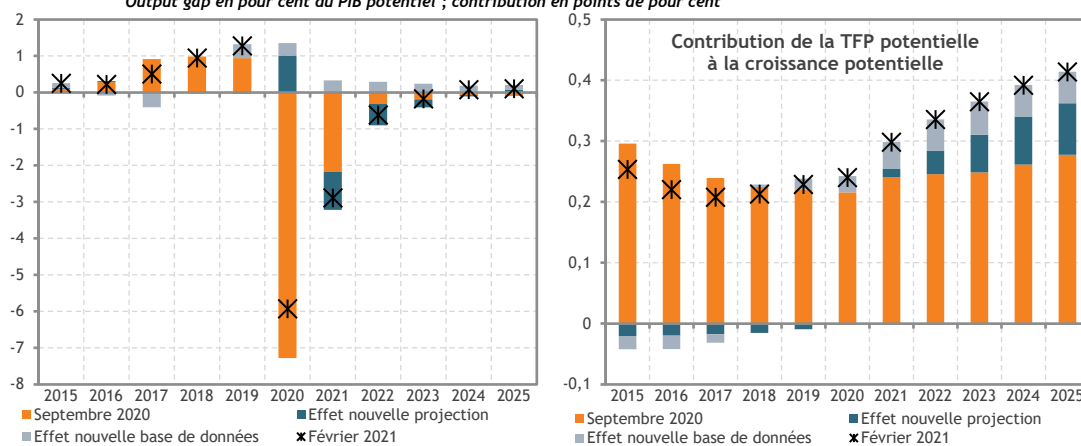
Le stock de capital contribue relativement moins par rapport à septembre, à la suite d’une croissance plus limitée de l’investissement en 2021 notamment. À l’inverse, la contribution du facteur travail est revue légèrement à la hausse, à l’exception de 2022 où la contribution du NAWRU est moins forte qu’initialement anticipée. À partir de 2023, ce sont les révisions à la hausse de la population d’âge actif (15-74 ans) qui expliquent majoritairement la révision. Enfin, la productivité totale des facteurs (TFP) potentielle contribue relativement plus qu’en septembre 2020 (voir infra).

Les révisions présentées ci-dessus font suite soit aux mises à jour de la base de données sous-jacente (publication des comptes nationaux, effet « nouvelle base de données »), soit aux révisions du scénario macro-économique (effet « nouvelle projection »)²¹. Le graphique 3 (partie de gauche) illustre ces deux effets pour l’estimation d’output gap²². Outre les impacts évidents de la révision du passé à cause de la nouvelle base de données et la révision à partir de 2020 suite à la nouvelle projection, on constate que l’effet « nouvelle projection » n’influence que peu le passé. À l’inverse, l’effet « nouvelle base de données » impacte le niveau d’output gap après 2020 via la croissance potentielle. À titre d’exemple, en 2021, la révision d’estimation d’output gap est de -0,7 point (-2,9 % actuellement contre -2,2 % en septembre 2020). L’introduction de la nouvelle base de données a pour conséquence un output gap plus élevé (+0,3 point) alors que la nouvelle projection pousse l’output gap 1 point en dessous du niveau de septembre. Les changements de la base de données peuvent avoir des répercussions non négligeables sur la croissance potentielle pendant plusieurs années, comme l’illustre le graphique 3 (partie de droite). Ainsi, en 2025, la nouvelle base de données est encore responsable de 0,05 point de la révision de la contribution de la TFP à la croissance potentielle, alors que la nouvelle projection induit une révision de 0,08 point.

²¹ Un troisième effet pourrait être présent pour la croissance potentielle, à savoir des ajustements dans la méthode d’estimation. Cela n’a pas été le cas pour cet exercice.

²² Pour pouvoir séparer les effets « nouvelle base de données » des effets « nouvelle projection », un exercice alternatif a été simulé. Dans celui-ci, nous prenons la nouvelle base de données (jusqu’en 2019) et nous forçons toutes les variables utilisées dans le calcul de l’output gap à avoir le même taux de croissance que dans la projection de septembre 2020. Cela nous donne une nouvelle estimation d’output gap, à projection inchangée. La différence entre cet output gap et l’output gap initial nous donne l’effet « base de données ». Notons que les révisions relatives à l’année 2020 sont considérées comme étant des révisions dues à la nouvelle projection, l’année 2020 n’étant pas complètement observée lors de l’exercice de septembre 2020.

Graphique 3 Output gap et croissance potentielle : sources des révisions
Output gap en pour cent du PIB potentiel ; contribution en points de pour cent



4. Résultats de la projection

Table 1a Macroeconomic prospects

	ESA Code	2020	2020	2021	2022	2023	2024	2025	2026
		level (billion of 2015 euros)	rate of change	rate of change	rate of change	rate of change	rate of change	rate of change	rate of change
1. Real GDP	B.1g	416.4	-6.2	4.1	3.5	1.7	1.5	1.3	1.1
2. Nominal GDP	+D.21 -D.31	449.7	-5.6	5.2	5.1	3.4	3.2	2.9	2.8
Components of real GDP									
3. Private consumption expenditure	P.3	211.2	-7.7	6.1	5.6	1.9	1.8	1.5	1.4
4. Government consumption expenditure	P.3	103.4	1.4	4.2	0.6	1.3	1.4	1.4	1.2
5. Gross fixed capital formation	P.51	98.3	-9.0	3.3	4.8	2.9	1.8	1.4	1.3
6. Changes in inventories and net acquisition of valuables (contribution to real GDP growth)	P.52 +P.53	-	0.3	-0.6	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0
7. Exports of goods and services	P.6	345.1	-6.5	4.7	5.6	4.1	3.5	3.0	2.8
8. Imports of goods and services	P.7	346.6	-5.6	4.9	6.4	4.5	3.7	3.1	3.0
Contribution to real GDP growth									
9. Final domestic demand		-	-5.5	4.3	4.2	2.0	1.7	1.5	1.4
10. of which change in inventories and net acquisition of valuables	P.52 +P.53	-	0.3	-0.6	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0
11. External balance of goods and services	B.11	-	-0.8	-0.2	-0.7	-0.3	-0.2	-0.2	-0.3

Table 1b Price developments

	2020	2020	2021	2022	2023	2024	2025	2026
	Level (2015=100)	rate of change	rate of change	rate of change	rate of change	rate of change	rate of change	rate of change
1. GDP deflator	108.0	0.7	1.0	1.6	1.7	1.7	1.6	1.7
2. Private consumption deflator	107.7	0.7	1.3	1.6	1.7	1.7	1.7	1.8
3. HICP	108.2	0.4	1.5	1.5	1.7	1.7	1.7	1.8
4. Public consumption deflator	109.7	2.0	0.8	1.6	1.9	1.9	1.8	2.0
5. Investment deflator	107.0	0.5	1.4	1.5	1.7	1.6	1.6	1.7
6. Export price deflator (goods and services)	103.4	-2.1	1.5	1.1	1.6	1.6	1.7	1.6
7. Import price deflator (goods and services)	102.8	-2.4	1.9	1.0	1.8	1.9	1.9	1.9

Table 1c Labour market developments

	ESA Code	2020 Level	2020 rate of change	2021 rate of change	2022 rate of change	2023 rate of change	2024 rate of change	2025 rate of change	2026 rate of change
1. Employment, persons (000) ¹		4887.1	-0.1	-0.6	0.6	1.0	0.9	0.7	0.6
2. Employment, hours worked ²		7270.5	-5.7	2.5	2.9	1.0	0.8	0.7	0.6
3. Unemployment rate (%) ³		5.6	5.6	6.8	6.8	6.3	5.7	5.5	5.3
4. Labour productivity, persons ⁴		85.2	-6.1	4.8	2.9	0.7	0.7	0.6	0.5
5. Labour productivity, hours worked ⁵		57.3	-0.5	1.6	0.6	0.7	0.7	0.6	0.5
6. Compensation of employees ⁶	D.1	229.6	-2.1	3.8	4.8	3.6	3.4	3.2	3.1
7. Compensation per employee ⁷		56.6	-1.7	4.5	4.2	2.5	2.6	2.5	2.6

1. Occupied population, domestic concept, national accounts definition.

2. National accounts definition (million hours).

3. Harmonised definition, Eurostat; percent of labour force.

4. Real GDP per person employed.

5. Real GDP per hour worked.

6. Billion euro.

7. Thousand euro.

Table 1d Sectoral balances
% of GDP

	ESA code	2020	2021	2022	2023	2024	2025	2026
1. Net lending/borrowing vis-à-vis the rest of the world	B.9	-1.7	-1.8	-2.2	-2.6	-2.9	-3.3	-3.7
of which:								
- balance of goods and services		0.1	-0.4	-0.9	-1.4	-1.8	-2.2	-2.7
- balance of primary incomes and transfers		-1.7	-1.4	-1.2	-1.2	-1.1	-1.0	-1.0
- capital account		-0.1	-0.0	-0.0	-0.0	-0.0	-0.0	-0.0
2. Net lending/borrowing of the private sector	B.9	8.1	5.3	2.8	2.4	2.2	1.7	1.5
3. Net lending/borrowing of general Government	B.9	-9.7	-7.0	-5.0	-5.0	-5.1	-5.0	-5.2

Table 2 General government budgetary prospects

	ESA Code	2020 level (billion euro)	2020 % of GDP	2021 % of GDP	2022 % of GDP	2023 % of GDP	2024 % of GDP	2025 % of GDP	2026 % of GDP
Net lending (B.9) by sub-sector									
1. General government	S.13	-43.8	-9.7	-7.0	-5.0	-5.0	-5.1	-5.0	-5.2
2. Central government	S.1311	-32.1	-7.1	-5.1	-3.9	-3.6	-3.4	-3.3	-3.3
3. State government	S.1312	-11.4	-2.5	-1.5	-1.2	-1.2	-1.2	-1.2	-1.2
4. Local government	S.1313	0.4	0.1	-0.1	-0.0	-0.1	-0.1	-0.0	0.0
5. Social security funds	S.1314	-0.7	-0.2	-0.4	0.1	-0.1	-0.4	-0.5	-0.6
General government (S.13)									
6. Total revenue	TR	229.6	51.1	50.9	50.6	50.8	50.8	50.9	51.0
7. Total expenditures	TE	273.5	60.8	57.9	55.6	55.8	55.9	55.9	56.1
8. Net lending/borrowing	B.9	-43.8	-9.7	-7.0	-5.0	-5.0	-5.1	-5.0	-5.2
9. Interest expenditure	D.41	8.8	2.0	1.7	1.4	1.2	1.2	1.2	1.3
10. Primary balance ¹		-35.0	-7.8	-5.4	-3.6	-3.8	-3.9	-3.8	-3.9
11. One-off and other temporary measures ²		0.3	0.1	0.1	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0
Selected components of revenue									
12. Total taxes (12=12a+12b+12c)		135.8	30.2	30.3	30.1	30.2	30.2	30.2	30.2
12a. Taxes on production and imports	D.2	60.2	13.4	13.7	13.6	13.6	13.5	13.4	13.3
12b. Current taxes on income, wealth, etc.	D.5	72.3	16.1	15.9	15.8	15.9	16.0	16.1	16.3
12c. Capital taxes	D.91	3.3	0.7	0.7	0.7	0.7	0.7	0.7	0.7
13. Social contributions	D.61	72.4	16.1	15.9	15.9	16.0	16.0	16.1	16.2
14. Property income	D.4	3.0	0.7	0.7	0.7	0.8	0.8	0.8	0.8
15. Other ³		18.4	4.1	4.0	3.9	3.8	3.8	3.8	3.8
16=6. Total revenue	TR	229.6	51.1	50.9	50.6	50.8	50.8	50.9	51.0
p.m.: Tax burden (D.2+D.5+D.61 +D.91-D.995) ⁴		209.3	46.5	46.4	46.3	46.4	46.5	46.6	46.7
17. Compensation of employees + intermediate consumption	D.1+P.2	81.3	18.1	17.5	17.1	17.0	16.9	16.9	16.9
17a. Compensation of employees	D.1	60.4	13.4	13.0	12.7	12.7	12.7	12.6	12.7
17b. Intermediate consumption	P.2	20.9	4.7	4.5	4.4	4.3	4.3	4.2	4.2
18. Social payments (18=18a+18b) <i>Of which</i> Unemployment benefits ⁵		128.6	28.6	28.1	27.2	27.4	27.8	27.9	28.2
18a. Social transfers in kind	D.632	36.9	8.2	8.8	8.5	8.5	8.6	8.7	8.8
18b. Other social transfers	D.62	91.8	20.4	19.3	18.7	18.9	19.2	19.2	19.4
19=9. Interest expenditure	D.41	8.8	2.0	1.7	1.4	1.2	1.2	1.2	1.3
20. Subsidies	D.3	23.1	5.1	4.3	4.2	4.2	4.1	4.1	4.0
21. Gross fixed capital formation	P.51	12.2	2.7	2.9	2.7	2.9	2.9	2.8	2.7
22. Capital transfers	D.9	4.0	0.9	1.0	0.9	0.9	0.9	0.9	0.9
23. Other ⁶		15.3	3.4	2.4	2.2	2.1	2.1	2.1	2.1
24=7. Total expenditure	TE	273.5	60.8	57.9	55.6	55.8	55.9	55.9	56.1
p.m. Government consumption (nominal) (P3)	P.3	113.4	25.2	25.2	24.5	24.4	24.5	24.5	24.6

1. The primary balance is calculated as (B.9, item 8) plus (D.41, item 9).

2. A plus sign means deficit-reducing one-off measures.

3. P.11+P.12+P.131+D.39+D.7+D.9 (other than D.91).

4. Including those collected by the EU and including an adjustment for uncollected taxes and social contributions.

5. Includes cash benefits (D.621 and D.624) and in kind benefits (D.631) related to unemployment benefits.

6. D.29+D.4(other than D.41)+D.5+D.7+D.9+P.52+P.53+K.2+D.8.

Table 4 General government debt developments
% of GDP

	2020	2021	2022	2023	2024	2025	2026
1. Gross debt level	114.8	115.9	115.7	117.1	118.8	120.6	122.6
2. Change in gross debt	16.8	1.1	-0.2	1.4	1.7	1.8	2.1
Contributions to change in gross debt							
3. Primary balance	7.8	5.4	3.6	3.8	3.9	3.8	3.9
4. Interest and GDP dynamics	7.7	-4.0	-4.3	-2.6	-2.4	-2.2	-2.0
Stock-flow adjustment	1.2	-0.3	0.4	0.2	0.2	0.2	0.2
p.m. implicit interest rate on debt	1.9	1.5	1.2	1.1	1.1	1.0	1.1
nominal GDP growth	-5.6	5.2	5.1	3.4	3.2	2.9	2.8

Table 5 Cyclical developments
% of GDP

	ESA code	2020	2021	2022	2023	2024	2025	2026
1. Real GDP growth (%)		-6.2	4.1	3.5	1.7	1.5	1.3	1.1
2. Net lending of general government	B.9	-9.7	-7.0	-5.0	-5.0	-5.1	-5.0	-5.2
3. Interest expenditure	D.41	2.0	1.7	1.4	1.2	1.2	1.2	1.3
4. One-off and other temporary measures ¹		0.1	0.1	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0
5. Potential GDP growth (%)		0.9	0.9	1.1	1.3	1.3	1.3	1.3
Contributions:								
- Labour		0.4	0.2	0.3	0.4	0.4	0.4	0.4
- Capital		0.3	0.4	0.5	0.5	0.5	0.5	0.4
- Total factor productivity		0.2	0.3	0.3	0.4	0.4	0.4	0.4
6. Output gap		-5.9	-2.9	-0.6	-0.2	0.1	0.1	-0.1
7. Cyclical budgetary component		-3.6	-1.8	-0.4	-0.1	0.0	0.1	-0.0
8. Cyclically-adjusted balance (2-7)		-6.1	-5.3	-4.6	-4.9	-5.2	-5.1	-5.1
9. Cyclically-adjusted primary balance (8+3)		-4.1	-3.6	-3.3	-3.7	-4.0	-3.9	-3.9
10. Structural balance (8-4)		-6.2	-5.3	-4.7	-4.9	-5.2	-5.1	-5.1

1. A plus sign means deficit-reducing one-off measures.

Table 6 Divergences from previous update

	2020	2021	2022	2023	2024	2025	2026
Real GDP growth (%)							
- Previous update ¹	-7.4	6.5	3.1	1.3	1.3	1.1	-
- Current update	-6.2	4.1	3.5	1.7	1.5	1.3	1.1
- Difference	1.1	-2.4	0.3	0.4	0.2	0.2	-
General government net lending (% of GDP)							
- Previous update ¹	-10.2	-5.4	-4.3	-4.3	-4.4	-4.2	-
- Current update	-9.7	-7.0	-5.0	-5.0	-5.1	-5.0	-5.2
- Difference	0.4	-1.6	-0.8	-0.6	-0.7	-0.8	-
General government gross debt (% of GDP)							
- Previous update ¹	117.2	113.4	112.8	114.0	115.2	116.4	-
- Current update	114.8	115.9	115.7	117.1	118.8	120.6	122.6
- Difference	-2.4	2.5	3.0	3.1	3.6	4.2	-

1. Medium-term projection 2020-2025 of September 2020.

Table 7 Long term sustainability of public finances²³
% of GDP

	2019	2020	2030	2040	2050	2060	2070
Total expenditure (not available)	-	-	-	-	-	-	-
of which: age-related expenditure	28.8	35.1	32.2	33.6	33.6	33.2	32.9
Pension expenditure (AWG definition)	12.2	14.2	14.3	15.2	15.0	14.8	14.7
- Social security pension	12.2	14.2	14.3	15.2	15.0	14.8	14.7
old-age and early pensions (survivors included)	10.8	12.5	12.5	13.6	13.6	13.5	13.3
other pensions (only disability)	1.4	1.7	1.8	1.7	1.4	1.4	1.4
- Occupational pensions: not in the general government							
Health care	6.4	7.4	7.4	7.8	7.8	8.0	8.1
Long-term care	1.4	1.7	1.7	2.3	2.5	2.4	2.3
Education expenditure	4.0	4.5	4.0	3.9	3.9	3.9	3.8
Other age-related expenditure	4.8	7.3	4.8	4.5	4.3	4.2	4.0
Interest expenditure (not available)	-	-	-	-	-	-	-
Total revenue (not available)	-	-	-	-	-	-	-
of which: property income	-	-	-	-	-	-	-
of which: from pensions contributions	-	-	-	-	-	-	-
Pension reserve fund assets	-	-	-	-	-	-	-
of which: consolidated public pension fund assets	-	-	-	-	-	-	-
Systemic pensions reform	-	-	-	-	-	-	-
Social contributions diverted to mandatory private scheme	-	-	-	-	-	-	-
Pension expenditure paid by mandatory private scheme	-	-	-	-	-	-	-
Assumptions (%)							
Labour productivity growth	-0.2	-10.0	1.0	1.3	1.5	1.5	1.5
Real GDP growth	1.4	-10.5	1.5	1.3	1.6	1.6	1.6
Participation rate males (aged 20-64): potential participation rate (administrative definition)	84.5	84.6	85.5	86.4	86.2	86.1	86.1
Participation rate females (aged 20-64): potential participation rate (administrative definition)	75.7	76.1	77.8	79.1	79.0	78.9	78.9
Total participation rates (aged 20-64): potential participation rate (administrative definition)	80.2	80.3	81.7	82.8	82.6	82.5	82.6
Unemployment rate (administrative definition)	8.9	9.8	7.4	7.0	7.0	7.0	7.0
Population aged 65+ over total population	19.1	19.3	22.5	24.5	25.2	25.8	26.2

Source: Conseil supérieur des Finances, Comité d'étude sur le vieillissement, Rapport annuel, juillet 2020.

²³ On notera que le tableau 7 concerne la soutenabilité à long terme des finances publiques. Les données de ce tableau proviennent du rapport du Comité d'étude sur le vieillissement de juillet 2020. Ceci explique que les résultats concernant le court-moyen terme repris dans le tableau 7 ne sont pas identiques à ceux repris dans les autres tableaux du rapport.

Table 8 Basic assumptions

	2020	2021	2022	2023	2024	2025	2026
Short term interest rate euro area (annual average)	-0.4	-0.6	-0.5	-0.2	0.1	0.4	0.7
Long term interest rate euro area (annual average)	0.0	-0.2	-0.1	0.4	0.8	1.2	1.6
USD per 100 euro (annual average)	114.1	122.2	123.2	123.2	123.2	123.2	123.2
Nominal effective exchange rate, 2015=100	104.5	105.7	106.3	106.3	106.3	106.3	106.3
World excluding EU, GDP growth	-3.2	5.1	4.9	3.2	3.2	3.1	3.0
EU GDP growth	-6.6	4.3	3.9	2.0	1.5	1.3	1.2
Growth of relevant foreign markets	-8.9	6.0	6.3	4.9	4.0	3.4	3.1
World import volumes growth, excluding EU	-8.8	6.9	6.5	4.4	3.9	3.6	3.5
Oil prices (Brent, USD/barrel), level	41.8	54.5	52.1	55.0	58.0	61.2	64.5

Table 9 Macroeconomic prospects 2021-2026: main results

	2020	2021	2022	2023	2024	Averages	
						2025-2026	2020-2026
GDP and components							
Real GDP	-6.2	4.1	3.5	1.7	1.5	1.2	1.0
Nominal GDP	-5.6	5.2	5.1	3.4	3.2	2.9	2.4
<i>components of real GDP</i>							
Private consumption expenditure	-7.7	6.1	5.6	1.9	1.8	1.4	1.5
Government consumption expenditure	1.4	4.2	0.6	1.3	1.4	1.3	1.6
Gross fixed capital formation	-9.0	3.3	4.8	2.9	1.8	1.3	0.9
Changes in inventories and net acquisition of valuables (contribution to growth)	0.3	-0.6	0.0	0.0	0.0	0.0	-0.0
Exports of goods and services	-6.5	4.7	5.6	4.1	3.5	2.9	2.4
Imports of goods and services	-5.6	4.9	6.4	4.5	3.7	3.1	2.9
Net exports (contribution to growth)	-0.8	-0.2	-0.7	-0.3	-0.2	-0.2	-0.4
Prices and interest rates							
Deflator of private consumption	0.7	1.3	1.6	1.7	1.7	1.7	1.5
GDP deflator	0.7	1.0	1.6	1.7	1.7	1.7	1.4
Long term interest rate (10 years)	-0.1	-0.3	-0.2	0.2	0.6	1.2	0.4
Short term interest rate (3 months)	-0.6	-0.8	-0.8	-0.4	-0.1	0.3	-0.3
Employment and unemployment							
Domestic employment (evolution in 000')	-6.6	-29.9	26.9	50.6	42.4	32.2	21.1
Domestic employment (evolution in %)	-0.1	-0.6	0.6	1.0	0.9	0.6	0.4
Employment rate (20-64 yrs - LFS concept) (*)	70.3	70.0	70.3	70.9	71.4	71.8	72.0
Unemployment rate (FPB concept) (*)	9.1	9.9	10.0	9.4	8.9	8.5	8.5
Unemployment rate (Eurostat standardised rate) (*)	5.6	6.8	6.8	6.3	5.7	5.4	5.3
Productivity per hour (market branches)	-0.7	1.7	0.6	0.6	0.6	0.6	0.6
Incomes							
Real disposable income of households	0.7	1.1	2.0	1.8	1.6	1.2	1.4
Households saving rate (% of disposable income) (*)	20.3	16.3	13.4	13.3	13.1	12.8	12.8
Public finances							
Net lending of General Government (% of GDP) (*)	-9.7	-7.0	-5.0	-5.0	-5.1	-5.1	-5.2
Primary balance (% of GDP) (*)	-7.8	-5.4	-3.6	-3.8	-3.9	-3.8	-3.9
Gross public debt (% of GDP) (*)	114.8	115.9	115.7	117.1	118.8	121.6	122.6
External balance							
Balance of goods and services (% of GDP) (*)	0.1	-0.4	-0.9	-1.4	-1.8	-2.4	-2.7
Balance of current accounts (% of GDP) (*)	-1.6	-1.8	-2.2	-2.6	-2.9	-3.5	-3.7
Greenhouse gas emissions (in million of ton CO₂-equivalent) (*)	104.7	103.2	105.0	105.2	105.5	109.2	112.0

(*) end of period figures in the last column (average 2020-2026).